Image not found or type unknown

Placement d'une tante en maison de retraite

Par **Gargale**, le **27/03/2013** à **09:14**

Bonjour,
J'ai une tante de 81 ans qui est actuellement en grande difficulté financière (interdit bancaire) et physique (déplacement très difficile) nous envisageons avec son accord de la placer dans une maison de retraite
Sa seule famille se compose d'une tante de 104 ans de deux cousins d'une belle sœur de trois neveux
Ma tante n'a aucun bien immobilier ni de réserve financière
Elle touche une retraite de 1100 euros et la maison de retraite coûte 1500 euros
Qui va devoir payer la différence la famille ou sera t-elle prise en charge par l'état ?
Nous sommes en train de monter un dossier apa pour une aide par rapport à sa dépendance seront nous redevable des sommes versées apa à son décès ?
Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement sylvie **xxxxxx**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés